

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 20 janvier 2009 à 19 h 45 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Madame Brunelle Lafrenière
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Martin Lafrenière
Monsieur Denis Émond	Madame Line Lecours
Monsieur Luc Gaudreault	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur Yvon Geoffroy	Madame Nicole Thiffeault-Marchand
Monsieur Alain Gervais	Monsieur Marco Trottier
Monsieur Réal Julien	Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Renaud Lévesque, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Normand Piché	Directeur adjoint aux Services éducatifs (jeunes)

L'absence de public est constatée.

Président(e)

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 111 0109 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0109-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

4.4 Processus de consultation - *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école.*

5.1 Condoléances.

Adopté unanimement

Approbation d'un
procès verbal

RÉSOLUTION 112 0109 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 9 décembre 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 0109-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Considération est après faite des sujets présentés par la Direction générale. Monsieur Claude Leclerc soumet ainsi, dans un premier temps, des recommandations concernant la probation d'un cadre et la démission d'une direction d'école. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées sur ces dossiers.

Probation d'un
cadre

RÉSOLUTION 113 0109 : CONSIDÉRANT que les gestionnaires sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de probation, que le directeur général a soumis un rapport favorable pour un gestionnaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines, le 7 janvier 2009.

Adopté unanimement

Président(e)

Démission de
Diane Grenier,
directrice d'école
primaire

RÉSOLUTION 114 0109 :

CONSIDÉRANT que madame Diane Grenier, directrice à l'école institutionnelle des Vallons, Notre-Dame-de-la-Joie, Notre-Dame-des-Neiges, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT la confirmation par la CARRA de son admissibilité à une telle retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Diane Grenier, laquelle est afférente à sa retraite en date du 31 janvier 2009;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Diane Grenier.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général porte à l'attention des membres du conseil des commissaires une demande d'appui quant à une démarche initiée par le milieu pour modifier le nom de l'autoroute transquébécoise (autoroute 55). Les commissaires conviennent de donner suite à cette demande et une résolution est adoptée en ce sens.

Appui - Autoroute
de l'Énergie

RÉSOLUTION 115 0109 :

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan sollicite l'appui de différents partenaires afin de modifier le nom officiel de l'autoroute transquébécoise (autoroute 55);

CONSIDÉRANT que l'autoroute transquébécoise entre Stanstead et Drummondville a été renommée « Autoroute J.-Armand Bombardier »;

CONSIDÉRANT que l'autoroute transquébécoise (autoroute 55) entre Sainte-Eulalie et Grand-Mère porte encore le même nom;

CONSIDÉRANT que l'appellation « Autoroute transquébécoise » n'est plus représentative et pertinente;

CONSIDÉRANT que les régions de Nicolet, Bécancour, Trois-Rivières, Shawinigan et la Mauricie en général intègrent des entreprises qui utilisent jusqu'à sept (7) sources d'énergie différentes;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie donne son appui au projet visant à modifier le nom de l'autoroute transquébécoise (autoroute 55) pour le remplacer par « Autoroute de l'Énergie »;

Président(e)

QUE cette résolution soit acheminée à la Chambre de commerce et d'industrie de Shawinigan qui se chargera de faire les représentations requises auprès de la Commission de toponymie du Québec.

Adopté unanimement

Le directeur général fournit ensuite des renseignements aux membres du conseil des commissaires relativement à une démarche concernant des projets de réorganisation des écoles primaires. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

Processus de consultation pour une réorganisation des écoles primaires

RÉSOLUTION 116 0109 : CONSIDÉRANT que les écoles primaires de la Commission scolaire de l'Énergie connaissent, depuis plusieurs années, une baisse constante de leur clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la réorganisation des écoles primaires afin d'assurer le maintien de la qualité des services éducatifs dans toutes les écoles en tenant compte notamment de l'évolution de la clientèle scolaire ainsi que des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE que soit adopté le document d'intention relatif à une réorganisation des écoles primaires décrit au document 0109-03;

QUE, par suite, soit débuté le processus de consultation requis en vertu de la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école.*

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et en référence aux sujets présentés par la présidence, une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 117 0109 : CONSIDÉRANT que monsieur Vianney Guillemette, conjoint de madame Maryse Demers, directrice des Services éducatifs (jeunes), est récemment décédé;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Demers et à sa famille.

Adopté unanimement

Président(e)

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 121 0109 :

progressive;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive de madame France Lamy, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 20 août 2009.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance, soumet après cela, pour acceptation, des soumissions.

Fourniture des
revêtements de
plancher de
gymnase – Octroi
de contrat

RÉSOLUTION 122 0109 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour la fourniture de revêtement de sol sportif en caoutchouc pour les écoles Masson, Saint-Jacques, Saint-Paul (secteur Grand-Mère), de Sainte-Flore, Jacques-Buteux, Primadel et La Providence.

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 9 janvier 2009 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0109-06;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que le contrat pour la fourniture de revêtement de sol sportif en caoutchouc pour les écoles Masson, Saint-Jacques, Saint-Paul (secteur Grand-Mère), de Sainte-Flore, Jacques-Buteux, Primadel et La Providence, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Distributeur Tapico de Montréal, au montant total de 116 280 \$ plus les taxes applicables;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Réfection de la
chaufferie à l'école
Immaculée-
Conception –
Octroi de contrat.

RÉSOLUTION 123 0109 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments 2008-2009 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé une allocation pour la réfection de la chaufferie de l'école Immaculée-Conception à Shawinigan;

Président(e)

Secrétaire

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 14 janvier 2009 et dont le tableau comparatif est décrit au document 0109-07;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation de Synergétik Experts-Conseils, ingénieurs en mécanique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la chaufferie à l'école Immaculée-Conception soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Plomberie CRT Therrien Inc. de Trois-Rivières, au montant de 96 169,50 \$ taxes incluses;

QU'il demeure entendu que, conformément à la clause du devis descriptif, les travaux débiteront dans la semaine du 26 janvier 2009 et se termineront dans la semaine du 30 mars 2009;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 20 janvier 2009.

À 20 h 10, l'ordre du jour étant complété, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 124 0109 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire